



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Comment déterminer son domicile fiscal ?

Vérfifié le 01 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Que vous soyez français ou non, les Impôts considèrent que votre domicile fiscal est en France si vous remplissez l'un des critères suivants :

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Votre foyer est en France

Votre domicile fiscal est en France si c'est le lieu de votre séjour principal, c'est-à-dire que vous y séjournez plus de 6 mois au cours de l'année.

Vous travaillez en France

Votre domicile fiscal est en France si vous y avez votre activité principale.

L'activité principale est celle à laquelle vous consacrez le plus de temps effectif ou celle qui vous procure l'essentiel de vos revenus.

Si vous exercez plusieurs activités, c'est l'activité principale qui est prise en compte. Une activité exercée à titre accessoire n'est pas concernée.

A noter : votre domicile fiscal est en France si vous êtes dirigeant d'une entreprise dont le siège est en France et qu'elle y réalise plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le centre de vos intérêts économiques se trouve en France

Votre domicile fiscal est considéré en France si vous y avez effectué vos principaux investissements.

De même, si le siège de vos affaires d'où vous administrez vos biens est en France.

Si vous résidez en France et que votre époux(se) ou partenaire dePacs () a son domicile fiscal hors de France (au regard d'une [convention fiscale](https://www.impots.gouv.fr/portail/les-conventions-internationales)), vous devez déclarer :

- vos revenus ainsi que ceux des enfants et personnes à charge,
- les revenus de source française de votre époux(se) ou du partenaire de Pacs domicilié hors de France, sous réserve que l'imposition soit attribuée à la France par la convention fiscale.

A savoir : des règles particulières s'appliquent à la détermination du domicile fiscal des [fonctionnaires internationaux](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-concours/travailler-dans-les-organisations-internationales/etre-ou-devenir-fonctionnaire-international/statut-de-fonctionnaire-international/article/statut-fiscal-des-fonctionnaires-internationaux).

Textes de référence

- Code général des impôts : articles 4A à 8 quinquies [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006179569&cidTexte=LEGITEXT000006069577) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006179569&cidTexte=LEGITEXT000006069577)
Personnes ayant leur domicile fiscal en France (article 4 B)
- Bofip-Impôts n°BOI-IR-CHAMP-10 relatif aux personnes imposables et domicile fiscal [↗](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1911-PGP.html) (http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1911-PGP.html)

Services en ligne et formulaires

- Impôts : accéder à votre espace Particulier [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120)
Téléservice
- Déclaration 2020 en ligne des revenus de 2019 [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280)
Téléservice
- Déclaration 2020 des revenus de 2019 (papier) [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281)
Formulaire
- Simulateur de calcul pour 2021 : impôt sur les revenus de 2020 [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740)
Simulateur

Pour en savoir plus

- Brochure pratique 2020 - Déclaration des revenus de 2019 [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2020/accueil.htm) (https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2020/accueil.htm)
Ministère chargé des finances
- Statut fiscal des fonctionnaires internationaux [↗](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-concours/travailler-dans-les-organisations-internationales/etre-ou-devenir-fonctionnaire-international/statut-de-fonctionnaire-international/article/statut-fiscal-des-fonctionnaires-internationaux) (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-concours/travailler-dans-les-organisations-internationales/etre-ou-devenir-fonctionnaire-international/statut-de-fonctionnaire-international/article/statut-fiscal-des-fonctionnaires-internationaux)

